# pass Culture

Accompagner l'éducation artistique et culturelle au collège et au lycée

#### Avant de commencer, notez qu'il existe plusieurs statuts sur ADAGE :

#### 1) Lecteur

A défaut, tout le personnel de l'établissement scolaire est en statut Lecteur. Il permet de consulter toutes les actions menées dans l'établissement et de consulter les offres Pass Culture mais *pas* de les réserver ni de recenser un projet.

#### 2) Rédacteur de projet

La demande se fait sur ADAGE

Mon compte => Demander un accès

Sélectionnez « Périmètre = Etablissement »,

tapez le nom de votre établissement dans « zone »

puis choisissez Profil = « Rédacteur de projet ».



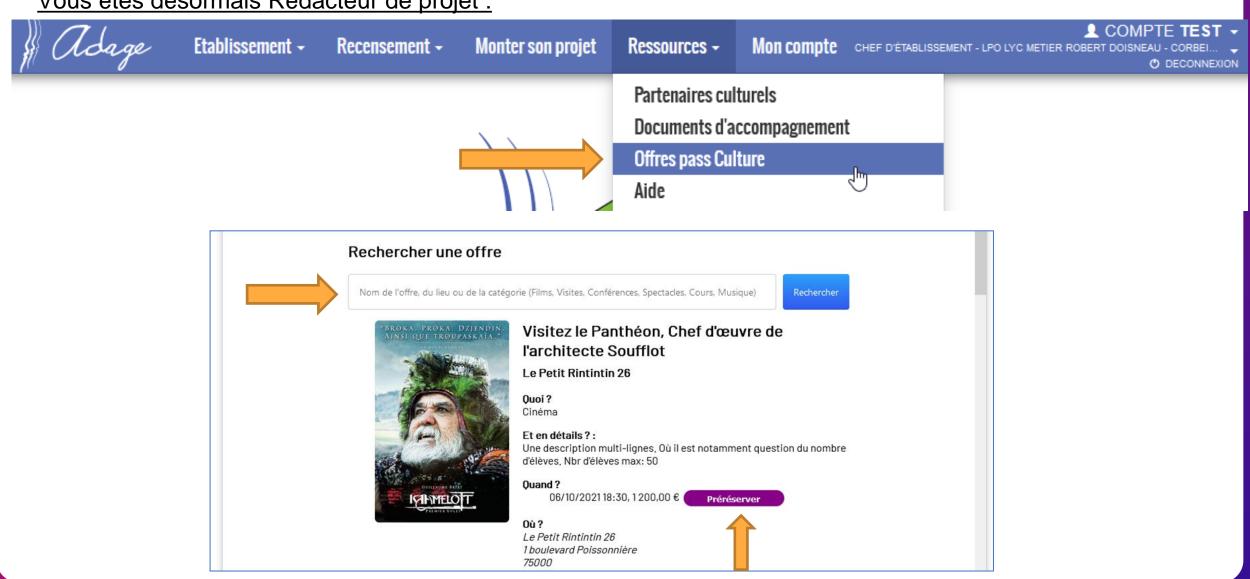
Le Chef d'établissement reçoit alors un messager pour l'inviter à valider (dans son onglet Etablissement – Demandes d'accès – Valider).

Ce statut permet de rédiger ou recenser un projet et de réserver une offre Pass Culture.



A noter que le chef d'établissement peut aussi se rendre dans l'onglet Etablissement – Demandes d'accès et d'office mettre en statut Rédacteur de projet les enseignants.

Vous êtes désormais Rédacteur de projet :



#### Comment accéder aux offres Pass Culture sur ADAGE?

1 ) <u>Je consulte le catalogue des offres existantes (voir image page précédente) :</u>

#### => Cliquer sur l'onglet Ressources et sélectionner « Offres Pass Culture »

Sont présentes toutes les offres d'événements et de pratique artistique rédigées par les acteurs culturels. Chaque offre contient un descriptif de l'activité, les modalités, le lieu et le prix global de l'activité pour un nombre d'élève indiqué.

Utilisez la barre de recherche pour taper des mots clés (nom de l'acteur, de votre établissement...).

#### 2) Je préréserve l'offre qui m'intéresse

#### => Cliquer sur « préréserver »

Si vous avez identifié une offre qui vous intéresse vous pouvez la pré-réserver en cliquant sur le bouton violet « préréserver ». Vous trouverez dans le descriptif de l'offre le numéro de téléphone de l'acteur, il est important d'échanger avec lui en amont pour vérifier que le projet correspond à vos attentes et à votre classe (objectifs, niveau, nombre d'élèves, déplacement). Si la date proposée ne vous convient pas, vous pouvez voir avec lui pour la modifier <u>avant</u> de pré-réserver l'offre.

#### 3) Créer une offre avec un partenaire culturel

La plupart des offres EAC devront être créées sur mesure : l'enseignant est en lien avec un acteur, ils définissent ensemble de ce qu'ils aimeraient faire, quand et comment.

L'acteur crée ensuite l'offre sur le site Pass Culture pour qu'elle apparaisse automatiquement sur Adage et que l'enseignant puisse la réserver.

⇒ Cela permet d'enrichir le catalogue. D'autres classes d'autres établissements pourront en bénéficier ou s'en inspirer.

Si l'acteur n'est pas encore inscrit sur le pass Culture, il peut s'inscrire ici : https://passculture.pro/inscription

## Intégrer une offre pass Culture à un projet :

Pour finaliser la réservation d'une offre pass Culture, il faut qu'elle soit intégrée à un projet.

⇒ Sur ADAGE cliquer sur l'onglet "Recensement" et « recenser » puis sélectionner le type de projet qui correspond

Les porteurs de projets sont invités à « recenser » leurs projets sur Adage tout au long de l'année scolaire. Cela permet au chef d'établissement et au Rectorat d'avoir une vision d'ensemble sur les actions d'éducation culturelle et artistique menées sur l'Académie.

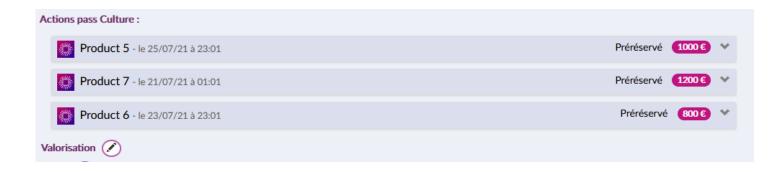
Sélectionnez votre type de projet : enseignements artistiques, PEAC, Actions et évènements culturels.



En complétant les différents éléments du projet (objectifs, professeur référent, classe concernée) vous verrez le bouton « ajouter une action pass Culture » qui permet d'intégrer une ou plusieurs offres à son projet. Sélectionnez ici l'offre pass Culture que vous avez repérée.



Le projet peut concerner plusieurs classes. A noter qu'il peut être modifié ou complété si besoin. Vous pouvez intégrer plusieurs actions pass Culture à votre projet (voir ci-dessous) :



# Validation du projet

La dernière étape pour confirmer la réservation de l'offre pass Culture est la validation du projet par le Chef d'établissement.

Celui-ci reçoit un email dès qu'une offre pass Culture est pré-réservée pour l'en informer et lorsqu'un projet est recensé. N'hésitez pas lui signaler si la date de votre activité est proche ou si l'acteur a fixé une date limite de réservation.

Pour valider il lui faudra aller dans l'onglet « Etablissement » et sélectionner « suivi pass Culture ».

=> En face du nom du projet il aura une icône « valider » sur laquelle cliquer.



## C'est fini!

Une fois la réservation validée par le chef d'établissement, l'opération est terminée. La validation fait office de devis signé pour l'acteur,

<u>A noter</u>: une réservation peut être annulée jusqu'à 15 jours avant la date de début de l'activité (par le chef d'établissement). Passé ce délai, la réservation est définitive. Si le jour J la classe n'est plus disponible pour réaliser l'action culturelle, la possibilité de report est à la discrétion de l'acteur culturel.

<u>A noter :</u> si vous avez réservé la mauvaise offre par erreur, vous pouvez le signaler à l'acteur culturel qui peut annuler votre réservation de son côté.

Le remboursement de l'acteur culturel se fait <u>automatiquement</u> à compter de la date de l'événement. Si l'événement se déroule sur plusieurs dates, c'est la première date qui est retenue pour le remboursement.